

vernement: à savoir qu'à cette occasion au lieu d'être ferme et résolu et de prendre une décision d'une manière ou de l'autre, il a laissé longtemps traîner l'affaire, qui s'est embrouillée jusqu'à la démission du ministre de la Milice. Je n'ai pas mission de me prononcer sur le point de savoir s'il fallait maintenir l'autorité canadienne, comme le désirait l'ex-ministre de la Milice, ou passer sous l'autorité britannique, comme le demandaient d'autres membres du cabinet. Je laisserai cette question absolument de côté. Il a pu y avoir probablement de puissants arguments pour défendre l'une ou l'autre de ces opinions, mais ce que j'affirme, et sur ce point je m'en rapporte au jugement de la Chambre et du peuple canadien, c'est qu'on aurait dû prendre une décision immédiate. Il aurait fallu adopter l'autorité canadienne ou l'autorité britannique, mais il n'aurait pas dû y avoir d'hésitation sur ce point. L'hésitation est toujours fatale, mais elle ne l'est jamais autant que durant la guerre.

Je citerai textuellement dans un instant les points principaux de la correspondance. Mais je tiens à signaler que l'ex-ministre de la Milice a affirmé que, durant la première année, il n'avait pas l'autorité qu'il était embarrassé, puis il ajoute qu'après s'être soumis, en protestant, pendant la première année, il avait réussi avec de grands efforts, à obtenir l'autorité et qu'alors il avait établi plusieurs réformes importantes.

Quoiqu'il en soit, toute cette affaire est très confuse. Elle est en vérité tellement confuse que le jour même qui a précédé la démission de mon honorable ami, il y a eu une discussion sur ce point entre lui et le premier ministre. L'ex-ministre de la Milice me pardonnera si je déclare qu'il ne mâche pas les mots quand il a quelque chose à dire. Dans une lettre qu'il adressait au premier ministre, le 1er novembre dernier, il revenait de nouveau sur cette plainte, et il affirmait que dans son administration il avait été embarrassé du fait de quelques-uns de ses collègues ou des commissions. Sur ce point, au sujet des commissions, mon honorable ami parle sans restriction aucune. En s'adressant au premier ministre, voici comment il s'exprime:

Permettez-moi d'attirer votre attention sur presque chacune des commissions qui ont été formées. Elles font très bien sur le papier, mais très peu, si même il y en a eu quelques-unes, ont approché de la perfection dans la pratique. La commission des hôpitaux; celle des pensions et la commission du service national paraissent toutes charmantes quand elles ont été créées, mais quiconque a affaire à elles sait tout ce qu'on y trouve d'absurdité.

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

C'est un jugement de mon honorable ami, que ne seront pas disposés à contester un grand nombre des membres de la Chambre, mais passons. A cette occasion, il revient encore sur le fait qu'il n'avait pas l'autorité en Angleterre, et le premier ministre lui a répondu déjà en disant:

Autant que je peux m'en rendre compte, vous avez eu la même autorité et la même haute direction sur les troupes en Angleterre, au cours de la première année que par la suite.

Vient ensuite la réplique de l'ex-ministre, réplique dans laquelle nous reconnaissons notre ami d'autrefois. Voici ce qu'il écrit au premier ministre:

Sir Robert, personne ne sait mieux que vous que cette affirmation est inexacte. Cette année dernière, avec l'entier concours du ministère de la guerre, et à sa demande, notre administration et notre autorité ont reçu toute considération.

Il y a, entre le premier ministre et son collègue, une divergence absolue sur les faits. Je n'ai pas à dire qui a tort, mais je répète que c'est une nouvelle preuve qu'il y a eu durant ces deux années froissements et discordances, sans aucune unité de pensée ni d'action. Le ministre de la Milice était alors engagé dans une controverse serrée avec le premier ministre et il était menacé de destitution. Mais il fit entendre une nouvelle plainte; il s'était déjà plaint de temps à autre qu'il avait rencontré des obstacles dans son administration, non seulement du fait des commissions, mais aussi de la part de ses collègues et il formula ses plaintes dans les termes suivants:

De plus, si j'avais entrepris de diriger ces troupes en m'appuyant sur les décrets précis du conseil, la première division n'aurait pas encore quitté Valcartier, et vous savez vous-même, comment, en raison de détails techniques, la deuxième division a été retenue pendant quatre mois par suite de mesquins marchandages au sujet des camions automobiles.

Voilà une affirmation assez directe et assez précise; mais elle est immédiatement suivie d'une autre, datée du 9 novembre, encore plus précise:

D'ailleurs...

Il s'adresse toujours au premier ministre:

...il m'est assez difficile de me souvenir en quelles occasions vous m'avez prêté votre appui lorsqu'il s'est agi de faire adopter quelque arrêté du conseil concernant l'organisation de la milice, du moment que telle mesure était combattue par deux membres du cabinet qui ont habituellement manifesté de l'antagonisme à n'importe quelle proposition venant de moi. Vous le savez parfaitement, il a fallu quatre longs mois au beau milieu de cette terrible guerre, pour faire accepter le principe de l'achat des fourgons